



Observatoire Départemental Sécurité Routière

Les chiffres du mois de mai 2019

Sources : Gendarmerie Nationale et Sécurité Publique

mai 2019

		Evolution / mai 2018	
Tués	3	↗	2
Blessés	18	→	18
Accidents corporels	16	↘	12

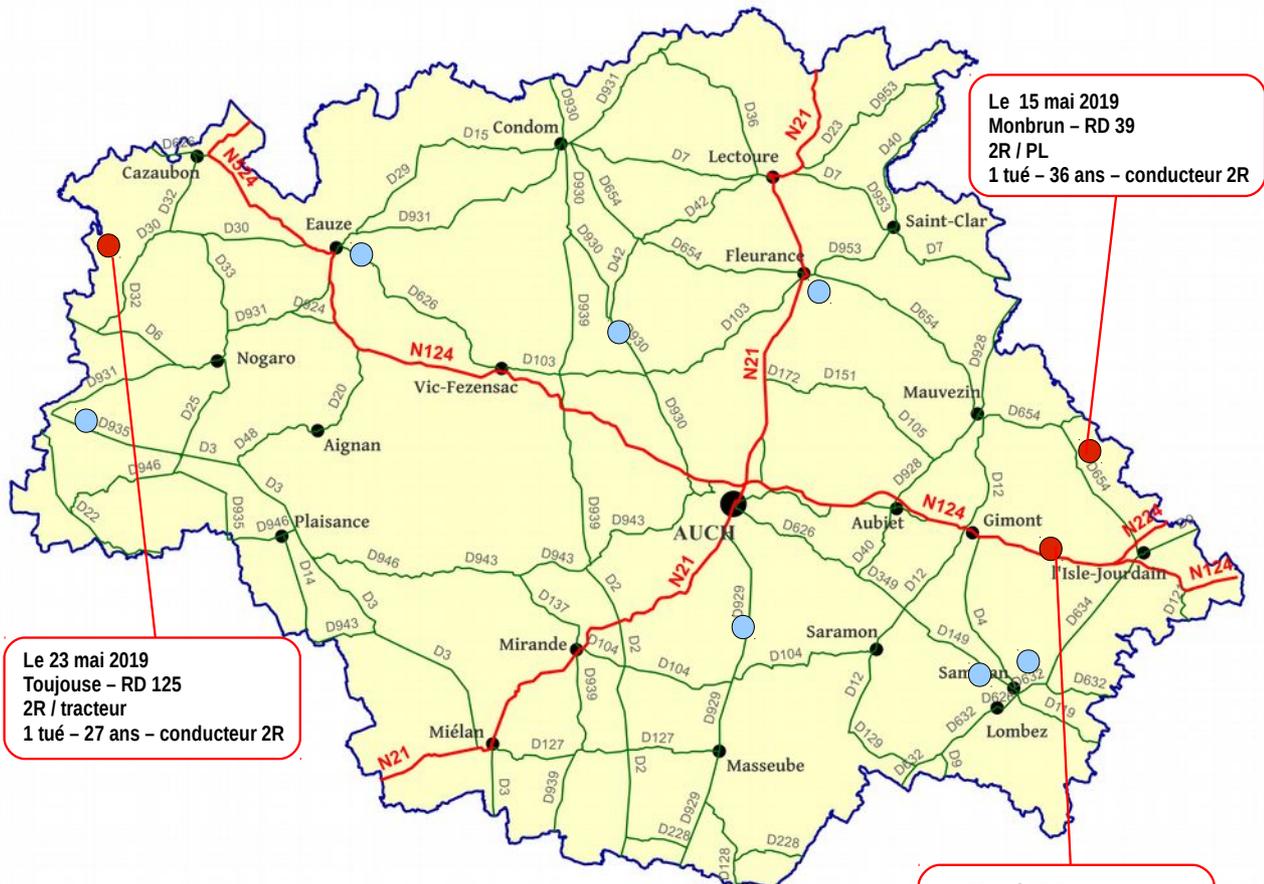
Direction
 Départementale
 des Territoires
 du Gers

Observatoire
 Départemental
 Sécurité
 Routière

Coordonnées:

19, place du Foirail
 BP 342
 32 007 Auch Cedex
 Tél: 05 62 61 46 46
 Fax : 05 62 61 46 64

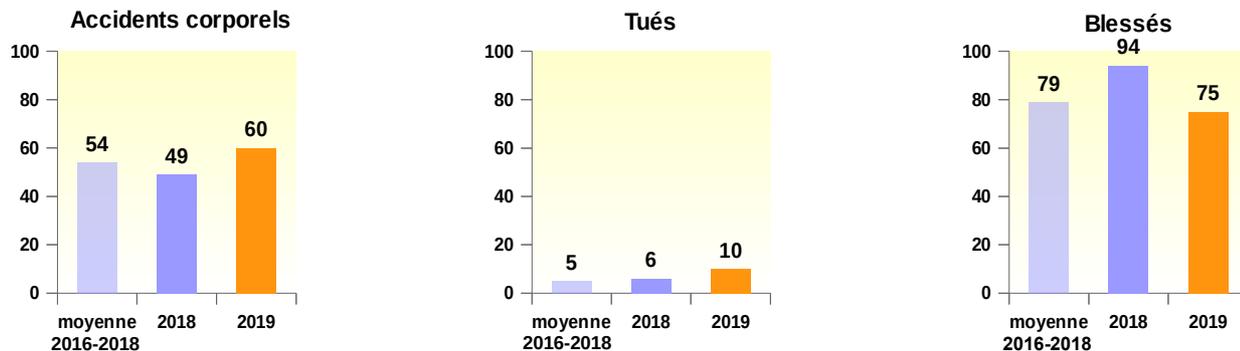
Accidents mortels 2019



● du mois
 ● depuis le début de l'année

Parution
 Le 17 juin 2019

Les chiffres depuis le début de l'année



Les chiffres sur les 12 derniers mois

Bilan sur les 12 derniers mois	Accidents corporels	Tués	Blessés
Juin 2018 - Mai 2019	168	21	205
Juin 2017 - Mai 2018	146	18	217
Evolution	+ 15 %	+ 17 %	- 6 %

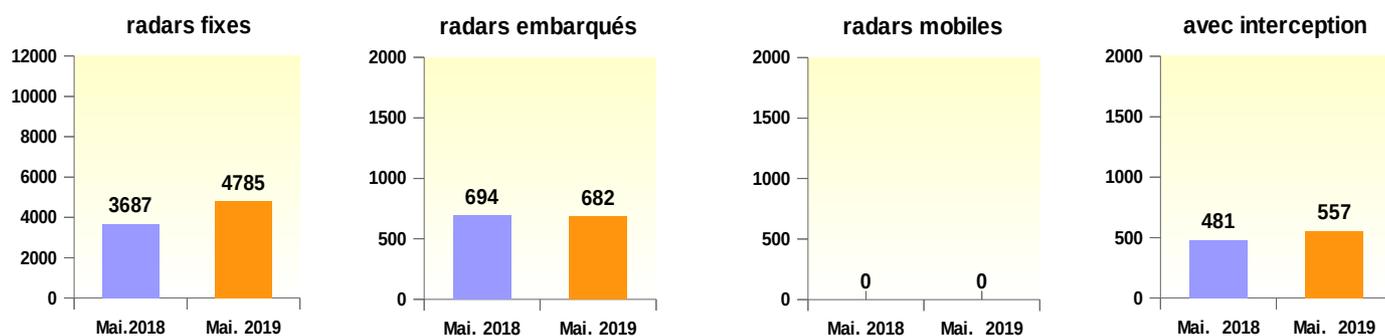
Quelques conseils et rappels de prévention

A l'approche des premiers départs en vacances pour se déplacer en toute sérénité, voici quelques règles essentielles à respecter afin de préserver sa vie mais aussi celle des autres usagers :

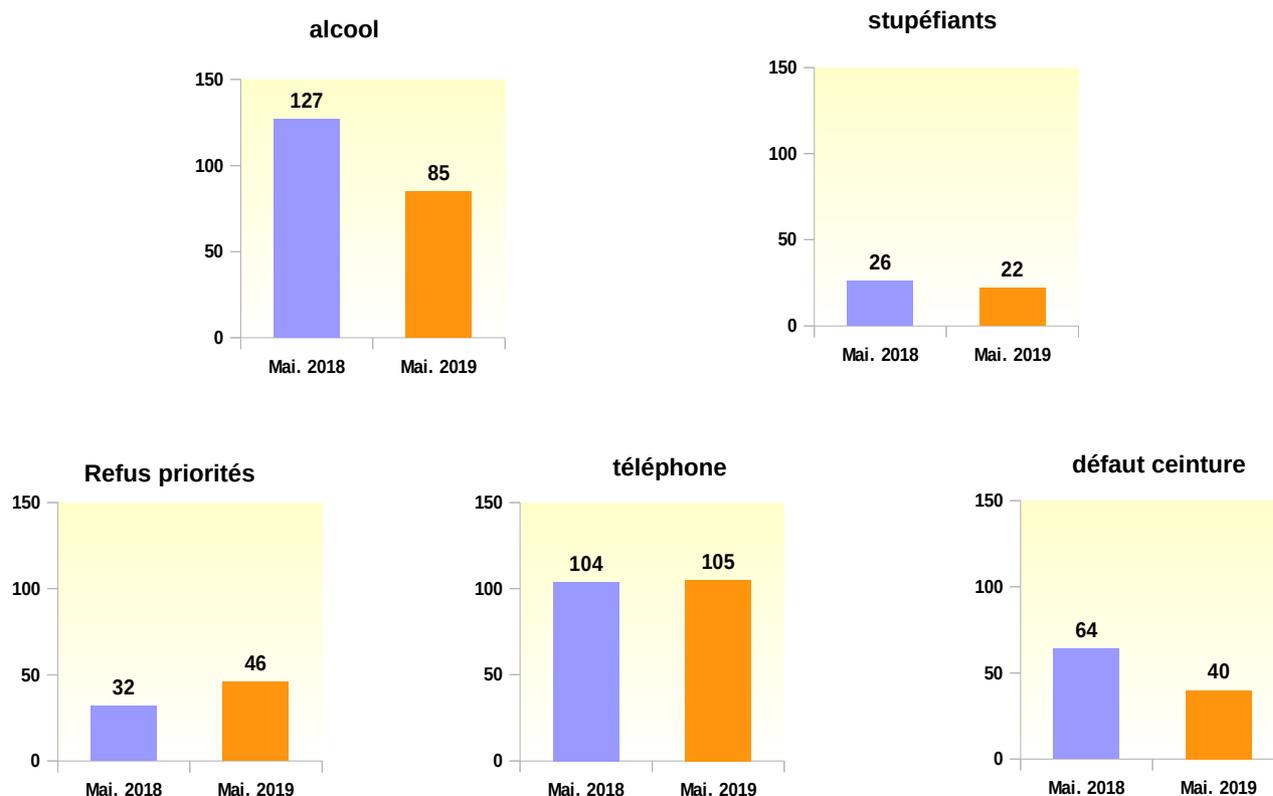
- **Préparez votre itinéraire** avant de prendre la route. Si vous disposez d'un GPS, pensez à le programmer avant le départ et surtout pas en conduisant.
- **Vérifiez le bon état de votre véhicule** : usure et pression des pneus, fonctionnement des différents éclairages, ...
- **Veillez au bon chargement de votre véhicule** : poids réparti, aucun objet sur la plage arrière qui pourrait devenir un projectile lors d'un freinage brutal.
- **Prenez la route bien reposé** : attention aux risques de fatigue et de somnolence. Différents signes sont annonciateurs de fatigue comme le picotement des yeux, le raidissement de la nuque, les douleurs dans le dos, le regard qui se fixe ou encore des difficultés de concentration : dès lors une pause s'impose. Si vous baillez, avez les paupières lourdes, des périodes d'absence ou un désir fréquent de changer de position c'est que vous manquez de sommeil. Arrêtez-vous dès que possible et reposez-vous une vingtaine de minutes au moins.
- **Attachez votre ceinture de sécurité** et assurez-vous que vos passagers soient bien attachés.
- **Respectez les limitations de vitesse et les distances de sécurité.**
- **Soyez attentif** aux autres usagers. N'oubliez pas de regarder dans vos rétroviseurs lors de dépassement ou de changement de direction.
- **Ne téléphonez pas en conduisant.**

Activités des forces de l'ordre – mai 2019

Contrôles vitesse (nombre d'infractions)



Autres contrôles (nombre d'infractions)



Réglementation – Sanctions

Pour circuler en France, plusieurs équipements sont obligatoires sur 2, 3 roues ou quadricycle à moteur. Ils sont nécessaires à la sécurité du conducteur et des passagers. L'absence de ces équipements constitue une infraction et entraîne une contravention.

- **Le port du casque est obligatoire** (certifié CE) : amende pouvant aller jusqu'à 375€, retrait de 3 points.
Le port de gants homologués est obligatoire (certifiés CE) : amende pouvant aller jusqu'à 180€, le conducteur risque un retrait d'un point sur son permis. (à noter : ces règles ne s'appliquent pas au conducteur et son passager portant la ceinture de sécurité lorsque le véhicule est équipé de portières).
- **Le gilet haute visibilité est obligatoire** (certifié CE) dans un rangement du véhicule ou accessible aisément (toutefois, il est conseillé sur vous): amende de 11€. A la suite d'un arrêt d'urgence, vous devez le revêtir si vous êtes amené à quitter le véhicule immobilisé sur la chaussée ou ses abords : amende pouvant aller jusqu'à 135€
- **Le blouson est par ailleurs fortement conseillé** (certifié CE): il protège le haut du corps en cas d'accident : pour maximiser son efficacité, le blouson doit comporter des protections homologuées. Il peut être équipé de bandes réfléchissantes pour optimiser la visibilité du motard et du passager.